VILLE DE SEES
61500

Délibération n° **068/2023**

Finances : 7 – 7.8

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 11 OCTOBRE 2023

Date de convocation : 28/09/2023
Nombre de Conseillers en exercice : 27
Nombre de Conseillers Présents : 19 Nombre de pouvoirs : 4 Nombre de Conseillers votants : 23
Date d'affichage : 17/10/2023

VOTE : Voix Pour : 23 Voix contre : 0 Abstentions : 0

L'an deux mil vingt-trois le 11 Octobre à 20 heures 00, les membres du Conseil Municipal de Sées dûment convoqués et sous la présidence de M. Mostefa MAACHI, Maire de SÉES, se sont réunis, au nombre prescrit par la loi, dans la salle de réunion de la Maison des Services et des Associations.

Présents : M. Mostefa MAACHI, Maire, M. Fabrice EGRET, Mme Pamela LAMBERT, M. Christophe ROBIEUX, M. Jacques MAUSSIRE, Mme Martine LEMOINE, Adjoints, Mme Martine MEYER, M. Damien SOREL, Mme Florence LECAMUS, Mme Véronique BARIA UGUEN, M. Richard PAUPY, Mme Séverine LOUVEAU, Mme Patricia CHARPENTIER, Mme Jacqueline BLOND, Mme Jacqueline DUJARRIER, M. Jean-Marc LETELLIER, Mme Hélène DEBACKER, M. Raymond FREBET, M. Nicolas BUSNOT

Absents Excusés : Mme Marie-Caroline MALEWICZ-LABBE, Mme Martine BIDAULT, M. Antoine BIGNON, M. Florian MENAGER, Mme Béatrice MIKUSINSKI, M. Jean-Paul SAUVAGET, M. Christian RICHARD.

Ont donné pouvoir : Mme Marie-Caroline MALEWICZ-LABBE à Mme Florence LECAMUS, M. Antoine BIGNON à M. Mostefa MAACHI, M. Florian MENAGER à M. Christophe ROBIEUX, M. Christian RICHARD à Mme Hélène DEBACKER.

Absents non Excusés : M. Bruno ROUX,

Secrétaire de Séance : M. Jacques MAUSSIRE

OBJET : Fonds de concours avec la CdC – Eclairage public 2022 – Rue du long boyaux et passage piétons

➲ **Rapporteur : Mme Paméla LAMBERT, Adjointe aux finances**

Il est rappelé au conseil que l'article L.5214-16 V Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) prévoit qu'« *Afin de financer la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement, des fonds de concours peuvent être versés entre la communauté de communes et les communes membres après accords concordants exprimés à la majorité simple du conseil communautaire et des conseils municipaux concernés. Le montant total des fonds de concours ne peut excéder la part du financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours* ».

Considérant que ce dernier peut être résumé de la sorte :

PROJETS	MONTANT TRAVAUX ET MAITRISE D'ŒUVRE NOTIFIES	FCTVA	MONTANT FCTVA DEDUIT	MONTANT SUBVENTIONS	MONTANT RESIDUEL (hors FCTVA et subventions)	PART CDC	FONDS DE CONCOURS DE LA COMMUNE
		16,404%				**50%**	**50,00%**
Fonds de concours des communes vers la CDC							
Eclairage public 2022 - Rue du long boyau et passage piétons	11 793,60 €	1 934,62 €	9 858,98 €	0,00 €	9 858,98 €	4 929,49 €	4 929,49 €

➲ **Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité** :

➢ **ACCEPTE** le fonds de concours relatif à l'éclairage public 2022 – Rue du long boyaux et passage piétons tel que présenté ci-dessus.

➢ **PRECISE** que les crédits sont prévus au budget 2023 en section dépenses d'investissement, à l'article 2041512.

➢ **AUTORISE** M. le Maire à signer l'ensemble des documents relatifs à ce fonds de concours.

Pour extrait conforme

Le Secrétaire de séance
Jacques MAUSSIRE

Le Maire
Mostefa MAACHI

MAIRIE DE SEEZ (ORNE)

Signé électroniquement par
Mostefa MAACHI
Le 17 octobre 2023

Accusé de réception en préfecture
061-216104646-20231011-Del-068-2023-AI
Date de télétransmission : 17/10/2023
Date de réception préfecture : 17/10/2023